

DÉROGATION MINEURE

663, rue Notre-Dame, Repentigny

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 8 juillet 2025 à l'Agora du parc de l'Île-Lebel situé au 396, rue Notre-Dame à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 663, rue Notre-Dame à Repentigny, portant les numéros de lots 2 387 619 et 2 387 621, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 12 juin 2025.

En cas d'intempérie, la séance publique aura lieu à la salle du conseil municipal située au 435, boul. Iberville à Repentigny, à compter de 19 h.

L'objet de cette demande est de d'autoriser une 4^e allée d'accès au stationnement afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement supplémentaire du bâtiment principal, à usage d'habitation collective, alors que le règlement permet 2 allées d'accès maximum sur l'immeuble situé au 663, rue Notre-Dame, portant les numéros de lots 2 387 619 et 2 387 621.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de juin 2025.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers